BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1423

92 – HAUTS-DE-SEINE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE

Ventes et cessions

425 067 014 RCS Nanterre.
BOOSTA.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 10000.00 EUR.
Adresse : 4, Rue Pierre Brossolette, 92320 Châtillon.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION CAPAGO Société anonyme Au capital de : 1 042 783,00 EUR Siège social 9 Rue Raoul Dautry 91190 Gif-sur-Yvette N° RCS 515 135 036 RCS Evry, est société absorbante BOOSTA Société à responsabilité limitée Au capital de : 10 000,00 EUR Siège social 4 Rue Pierre Brossolette 92320 Châtillon N° RCS 425 067 014 RCS Nanterre, est société absorbée Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PARIS du 21 novembre 2022, La société BOOSTA, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, dont le siège social sis 4 rue Pierre Brossolette – 92320 CHATILLON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NANTERRE sous le numéro 425 067 014, et la société CAPAGO, société anonyme au capital de 1 042 783 euros, dont le siège social est 9 rue Raoul Dautry - Bât C – 91190 GIF SUR YVELLET, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'EVRY sous le numéro 515 135 036, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société BOOSTA par la société CAPAGO. La société BOOSTA ferait apport à la société CAPAGO de la totalité de son actif, soit 23 462 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 67 456 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 43 994 euros. Conformément aux dispositions de l'article L. 236-3, II du Code de commerce, et dès lors que la société CAPAGO détient à ce jour la totalité des actions représentant l'intégralité du capital de la société BOOSTA, il ne sera procédé à aucun échange de titres et, en conséquence, à aucune augmentation de capital de la Société Absorbante. L'apport-fusion ne sera pas rémunéré par l'émission de nouvelles actions de la société CAPAGO et ne donnera lieu à aucune augmentation de son capital ni à aucune détermination d'un rapport d'échange. La valeur nette d'apport étant négative, il n'y a ni prime de fusion, ni de rapport d'échange. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2022, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société BOOSTA depuis le 1er janvier 2022 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société CAPAGO. La société BOOSTA sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis,

pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé le 23 novembre 2022 au greffe du Tribunal de commerce de NANTERRE pour la société BOOSTA et le 23 novembre 2022 au greffe du Tribunal de commerce d'EVRY pour la société CAPAGO..

